

Rapport 4-1 Avis sur Plan de soutien lié à l'activité du BTP : 2nde enveloppe (2^e phase d'attribution)	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Michel Faivre-Picon	Séance plénière Mercredi 16 novembre 2016

Face à la baisse constatée de l'investissement public local et à la conjoncture difficile que traversent les entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP), l'État a déployé un fond exceptionnel d'appui au secteur, à travers deux enveloppes représentant un montant total de près de 39 millions d'€ pour la région.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé de s'associer à ce plan visant à soutenir l'activité du secteur du BTP.

Ainsi, au titre du budget primitif 2016, une enveloppe de 20 millions d'€ a été ouverte pour une répartition en deux phases. 10 782 449,60 € représentant 125 projets répartis sur les 8 départements, ont déjà été attribués lors de l'Assemblée plénière régionale en date du 24 juin 2016. Cette 1^{ère} enveloppe était destinée à accompagner le plan de soutien de l'État¹. Elle a donné lieu à un avis du CESER lors de la séance plénière du 21 juin dernier. La deuxième phase a porté sur une participation totale de la Région Bourgogne Franche-Comté de 8 855 918 € pour 159 projets présentés lors de la séance plénière du 14 octobre 2016. Elle a donné lieu à un avis du CESER lors de la séance plénière du 11 octobre dernier.

Face au grand succès auprès des collectivités et EPCI (établissement public de coopération intercommunale), une enveloppe supplémentaire sera ouverte par la Région lors de sa séance plénière du 18 novembre. Elle se monte à 10 781 167 € pour 197 projets. Ces crédits correspondent à la réaffectation de l'engagement exceptionnel qu'avait pris la Région lors de l'adoption du plan de soutien pour accélérer les travaux de la RCEA à Gélénard. En effet, depuis lors, l'Etat a pu obtenir les crédits correspondants permettant ainsi cette mobilisation additionnelle au plan de soutien.

Remarques

Le CESER réitère ses remarques formulées lors de séance plénière du 11 octobre. Il a bien pris note que ce plan de soutien est un « coup de pouce » ponctuel, à côté d'autres politiques structurantes. Le CESER attire néanmoins l'attention de la Région sur l'indispensable cohérence des investissements en lien avec des orientations stratégiques et les besoins du territoire, économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que la bonne utilisation et gestion des deniers publics.

En parallèle de ce « coup de pouce » de la part des collectivités publiques en faveur du secteur du BTP, le CESER souligne également la nécessité de faire état pour ces projets d'exigences sociales, environnementales et territoriales de la part des entreprises qui seront concernées. Pour le CESER, il s'agit également de pouvoir favoriser pour l'ensemble de ces travaux les entreprises du territoire de Bourgogne et de Franche-Comté.

Enfin, il convient d'être vigilant sur l'intégration des problématiques énergétiques concernant l'ensemble des projets de construction/réhabilitation évoqués dans ce rapport et pas uniquement les projets ciblés BBC/BEPOS (bâtiment basse consommation/bâtiment à énergie positive).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) > Les 125 projets relevaient de la liste du fond de soutien de l'État.